

# OFFRE Sport Santé

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



## L'essentiel de Sport Santé

Sport Santé est un contrat de complémentaire santé collective à adhésion obligatoire qui garantit les principaux frais de santé de vos salariés en complément du remboursement effectué par le régime obligatoire d'Assurance maladie. Il propose une formule SPORT 1 qui reprend les garanties de votre accord conventionnel Sport et 3 formules supérieures (SPORT 2, 3 et 4) qui peuvent également être des options pour vos salariés.

<b>SOUSCRIPTEUR</b>	L'employeur, personne physique ou morale, relevant de la CCN Sport IDCC 2511 Brochure n°3328.
<b>ASSURES</b>	Vos salariés, à titre obligatoire. Vos salariés ont également la possibilité d'étendre à leurs ayants droit.
<b>HOSPITALISATION<sup>(1)</sup></b>	Prise en charge des frais de séjour en établissements conventionnés ou non, des honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie, du forfait journalier, de la chambre particulière, des frais d'accompagnement et de la Garantie hospitalisation longue durée.
<b>SOINS MEDICAUX COURANTS<sup>(1)</sup></b>	Prise en charge des honoraires médicaux des généralistes et spécialistes ; des actes d'imagerie, d'échographie, d'électroradiographie, d'ostéodensitométrie prises en charges par la Sécurité sociale ; des actes de chirurgie et actes techniques médicaux ; des médicaments remboursés par la Sécurité sociale ; des auxiliaires médicaux, des analyses et du transport. Dès la formule SPORT 2, forfait annuel par bénéficiaire, pour la pharmacie prescrite non prise en charge, incluant le sevrage tabagique, la contraception, les médicaments homéopathiques et les vaccins.
<b>OPTIQUE<sup>(1)</sup></b>	Prise en charge des lunettes (2 verres + monture), des lentilles y compris jetables remboursées ou non par la Sécurité sociale et dès la formule SPORT 2 de la chirurgie réfractive. <i>Le remboursement s'entend remboursement de la Sécurité sociale exclu dans la limite d'un équipement tous les deux ans pour les paires de lunettes (une monture de maximum 150 € et deux verres). Cette période est réduite à un an pour les mineurs et pour ceux dont l'évolution de la vue justifie le renouvellement d'équipement.</i>
<b>DENTAIRE<sup>(1)</sup></b>	Prise en charge des soins dentaires, des inlays/onlay, des prothèses dentaires prises en charge, de l'orthodontie prise en charge et de la parodontologie/endodontie remboursées par la Sécurité sociale. Les prothèses dentaires non prises en charge, l'orthodontie non prise en charge, l'implantologie, la parodontologie et l'endodontie non prises en charge sont remboursées dès la formule SPORT 2.
<b>AUTRES SOINS<sup>(1)</sup></b>	Prise en charge de l'orthopédie et autres prothèses prises en charge par la Sécurité sociale, des prothèses auditives, des cures thermales (soins) et de l'allocation naissance. A partir de la formule SPORT 2, le transport et l'hébergement pour les cures thermales sont pris en charge ainsi que le versement d'une allocation naissance.
<b>MEDECINE DOUCE<sup>(1)</sup></b>	Dès la formule SPORT 1, remboursement de séances dont le nombre évolue selon les formules, pour l'ostéopathe, acupuncteur, diététicien, étiopathe, chiropracteur, podologue ou pédicure, shiatsu, réflexologue, sophrologue, phytothérapeute, naturopathe, ergothérapeute, microkinésithérapeute, psychologue, psychomotricien, homéopathe, neuropsychologue. <i>Uniquement praticiens rattachés à une fédération reconnue.</i>
<b>COTISATION</b>	Définie à l'adhésion en fonction des assurés couverts et de leurs caractéristiques (âge, ...), à la souscription. La cotisation évolue selon différents critères et notamment ceux liés aux assurés, aux résultats techniques, aux évolutions législatives et réglementaires.
<b>DUREE</b>	Annuelle, renouvelée par tacite reconduction chaque 1er janvier.



## Bon à savoir

<b>DEUX OPTIONS POUR UNE COUVERTURE OPTIMALE</b>	Vos salariés pourront souscrire une option leur permettant d'avoir une couverture renforcée (de même niveau que celui des formules supérieures correspondantes) : <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ En souscrivant la formule SPORT 1, vos salariés peuvent choisir de renforcer leur couverture et bénéficier d'une des 3 options « SPORT 2 », « SPORT 3 » ou « SPORT 4 »,</li> <li>➔ En souscrivant la formule SPORT 2, vos salariés peuvent choisir de renforcer leur couverture et bénéficier d'une des 2 options « SPORT 3 » ou « SPORT 4 »,</li> <li>➔ En souscrivant la formule SPORT 3, vos salariés peuvent choisir de renforcer leur couverture et bénéficier d'une option « SPORT 4 ».</li> </ul>
<b>EXTENSION DES GARANTIES</b>	Vos salariés ont la possibilité de faire bénéficier leurs ayants droit aux garanties souscrites par l'entreprise et / ou aux options.
<b>GARANTIE HOSPITALISATION LONGUE DUREE</b>	En cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours, vos salariés bénéficient d'un forfait en euros, variant selon le niveau de garanties choisi. <sup>(1)</sup>
<b>OPTIQUE</b>	Tarifs négociés sur les montures et verres, et garanties supplémentaires gratuites (casse 2 ans...) chez les opticiens partenaires du réseau « Carte Blanche » sur présentation de leur carte de tiers payant.
<b>SERVICE D'ASSISTANCE</b>	24h/24 et 7 jours sur 7 pour aider vos salariés assurés à surmonter les conséquences d'un événement : maladie, hospitalisation, le service d'assistance est joignable au <b>01.40.25.59.62<sup>(1)</sup></b> .
<b>ACCOMPAGNEMENT EMPLOYEUR</b>	Kit d'accompagnement à la mise en place du régime de santé au sein de votre entreprise par Décision Unilatérale de l'Employeur

(1) Voir détails sur la Notice d'Information.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de votre contrat dans les conditions générales et dans vos conditions particulières



Toute une banque  
pour vous

PREDICA - S.A. au capital de 997 087 050 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris - Adresse Postale : 75724 Paris cedex 15

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de

courtage d'assurances. 775 616 162 RCS METZ. Siège social : 56/58 avenue André Malraux 57000 METZ. Immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07022719. Adresse postale : CS 71700 54017 NANCY CEDEX. Document non contractuel - Informations valables au 01/09/2017, susceptibles d'évolutions.